



**David NOËL**  
Maire-Adjoint  
délégué à la culture

Monsieur **Gérard DALONGEVILLE**  
Hôtel de Ville  
Place Jean Jaurès  
62110 Hénin-Beaumont

Hénin-Beaumont, le 16/08/08

Objet : Situation de M..... H.....

Monsieur le Maire,

J'ai été saisi il y a quelques jours par M. Jacques DELELIS, secrétaire de l'Union Locale CGT de Béthune, du cas de M. M..... H....., agent technique polyvalent, dont j'ai reçu une copie du dossier.

Après lecture attentive du dossier de M. H....., je me permets d'intervenir en sa faveur.

Comme vous le savez, M. H....., fils de rapatrié et ancien de Métaleurop où il a travaillé durant 16 ans a suivi un stage non rémunéré du 19 novembre au 7 décembre 2007 où il a donné toute satisfaction comme en témoigne l'appréciation de M. Patrice SZCZEPANSKI.

A l'issue de son stage, M. H..... a obtenu un accord de recrutement pour exercer les fonctions d'Agent technique polyvalent dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 jusqu'au 31 août 2008 comme vous l'en informez dans votre courrier en date du 23 janvier.

Le 30 janvier, M. H..... a reçu un nouveau courrier l'informant de son recrutement en Contrat à Durée Indéterminée à 35 heures au 1<sup>er</sup> avril 2008.

Fort de cet engagement, M. H..... a quitté le domicile de sa mère pour louer un logement avec sa compagne qui attend un enfant pour le mois de septembre. Par courrier en date du 09 avril, vous aviez appuyé son dossier auprès de la SIA.

Pourtant, M. H..... est toujours à l'heure actuelle en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi. Rémunéré 87 heures au lieu de 151 heures 67, il a accumulé des retards de paiement qui compromettent l'équilibre de son foyer.

Afin de régler une situation pour le moins confuse, M. H..... a saisi le Médiateur de la République qui vous a rencontré le 7 juillet dernier et lui a confirmé son recrutement en CDI à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Or, à ce jour, M. H....., dont le travail est pourtant salué par un rapport de M. Guy DESJARDIN, n'a toujours pas signé de contrat.

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir lever les inquiétudes de M. H..... en lui confirmant son recrutement en CDI au 1<sup>er</sup> septembre.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

**David NOËL**

Copie à :

- Christophe DE CLERCQ, Directeur des Ressources Humaines
- Pierre FERRARI, Maire-Adjoint délégué à l'emploi et à la formation
- Union Locale CGT de Béthune